

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°49-2020

Point 4.13

Point 4.13 de l'ordre du jour Exonérations des frais spécifiques IIEF

EXPOSE DES MOTIFS :

La Commission d'exonération de l'IIEF a examiné les dossiers des étudiants cités ci-dessous en tenant compte des critères sociaux et pédagogiques :

- ██████████ inscrit au semestre 2 de l'année universitaire 2019/2020 – 1 500 €
- ██████████ inscrit au semestre 2 de l'année universitaire 2019/2020 – 1 500 €
- ██████████ inscrit au semestre 1 et au semestre 2 de l'année universitaire 2019/2020 – 1250 €

et leur accorde l'exonération des frais spécifiques cités ci-dessus et correspondant à la formation suivie.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver les exonérations mentionnées.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les exonérations citées ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric DEHAN', written over the printed name.

Frédéric DEHAN